

**PROGRAMME DE VEILLE 2019 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 18 CONCERNANT SCHNEIDER ELECTRIC SE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG publie depuis 1998 un code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations de l'AFG sur le gouvernement d'entreprise » (dernière mise à jour en 2019) et alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que la loi de sécurité financière du 1er août 2003 rend obligatoire l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC et demande aux sociétés de gestion d'indiquer les motifs pour lesquels elles ne les auraient pas exercés.

SCOR

SCHNEIDER ELECTRIC SE

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 25 AVRIL 2019

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTIONS 7 et 8 : Politique de rémunération**

Analyse

La politique de rémunération du Président directeur général et du Directeur général délégué présentée au vote des actionnaires intègre l'éventualité d'un maintien du bénéfice des actions gratuites non encore acquises au-delà de la cessation de leurs fonctions ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 : Titre II-C 4

L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.

▪ RESOLUTION 20 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 :
Titre I-C 1-2 (b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitées à des obligations convertibles).

GOUVERNANCE

1 – Composition du conseil de SCHNEIDER ELECTRIC SA

Le conseil d'administration de SCHNEIDER ELECTRIC SA comportera, à l'issue de l'assemblée générale 83% de membres libre d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG.

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Jean-Pascal Tricoire	PDG	Dirigeant	100%	M	55	FR	6	2021	1	0			
	Léo Apotheker	Administrateur référent	Libre d'intérêts	100%	M	65	DE	12	2020	0	2		P	P
	Willy Kissling	Durée du mandat	Non Libre d'intérêts	100%	M	73	CH	8	2020	0	1	M	M	M
	Xiaoyun Ma	Représentant des salariés actionnaires	Non Libre d'intérêts	100%	F	55	CN	2	2021	0	1			
	Patrick Montier	Représentant des salariés	Non Libre d'intérêts	100%	M	62	FR	2	2021	0	1			
	Cécile Cabanis		Libre d'intérêts	100%	F	47	FR	4	2020	1	2	P		
<input checked="" type="checkbox"/>	Carolina Dybeck Happe		Libre d'intérêts	n/a	F	46	SE	0	2023	1	2			
	Fred Kindle		Libre d'intérêts	100%	M	60	CH	3	2020	0	2	M	M	M
	Linda Knoll		Libre d'intérêts	89%	F	58	US	5	2022	2	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Xuezheng Ma		Libre d'intérêts	n/a	F	66	CN	0	2023	0	4			
	Fleur Pellerin		Libre d'intérêts	83%	F	45	FR	1	2022	0	2	M		
	Anders Runevad		Libre d'intérêts	100%	M	59	SE	1	2022	1	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Gregory Spierkel		Libre d'intérêts	100%	M	62	CA	5	2023	0	3		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Lip-Bu Tan		Libre d'intérêts	100%	M	59	US	1	2023	1	3			

2 – Spécificités

- Les statuts de SCHNEIDER ELECTRIC SA, comportent une limitation des droits de vote à 10% des droits de vote (15% pour les droits de vote double).
- Les statuts de SCHNEIDER ELECTRIC SA comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- De la forme de société européenne (SE) résultent notamment des conséquences en matière de comptabilisation des votes aux assemblées générales, les votes d'abstention n'étant pas comptabilisés comme des votes négatifs comme le prévoit le droit français, au risque de diluer les messages des actionnaires à l'attention de la société à l'occasion des votes à l'assemblée générale.

- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.

✂

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Eric PAGNIEZ